

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Infrastructures : fin des sessions d'examen de projets

GM.NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

LES sessions techniques dédiées à l'examen des projets d'infrastructures, d'habitat, d'équipements et de transports lancées la semaine dernière au siège de l'Agence nationale de la promotion des investissements (ANPI), à Libreville se sont achevées mardi. Les échanges se sont déroulés entre les experts des départements ministériels concernés par les projets et les hommes d'affaires du Groupe Immo IPS. Le Groupe Immo IPS, un consortium de sociétés auxquelles sont affiliées des entreprises de construction BTP

et de réalisations d'ouvrages techniques et qui travaille avec des institutions financières, a séjourné à Libreville du 26 mai au 1er juin pour proposer une offre d'investissement. Les travaux ont donc porté sur l'examen des possibilités de financement et des conditions y relatives. L'un des objectifs de ces assises, présidées par le ministre des Travaux publics, de l'Équipement et des Infrastructures, Léon Armel Bounda-Balonzi, visait à circonscrire de manière claire le cadre de mise en place à court terme, d'un partenariat pour garantir une exécution épargnée de tout risque d'une situation contentieuse. Au terme de ladite rencontre, la signature d'éventuels contrats sur



Photo: GMNN

### Clôture des sessions techniques sur les projets en attente d'investissements.

des projets a été reportée. En août 2020, ce groupe avait exprimé au gouvernement sa volonté de financer la construction d'in-

frastructures dans notre pays. C'était une réponse à l'avis de manifestation d'intérêt qu'avait émis le gouvernement pour le

financement intégral de projets dans les domaines d'infrastructures, d'équipements, d'habitats et de transports.

## Agro-industries : une hausse supplémentaire des coûts

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

LES entreprises agro-industrielles sont à la peine. Fondateur du cabinet d'experts et consultants associés, Dieudonné Minlama Mintogo, lui-même consultant en agronomie et développement, accompagne et observe depuis près de dix ans l'évolution des secteurs hévéaculture, palmiers à huile et des cultures vivrières au Gabon. Pour lui, deux facteurs font exploser les charges des agro-industries : le temps réduit du travail dans les plantations et la distanciation sociale lors du transport du personnel. " Les agro-industries ont du personnel qui n'habite pas entièrement dans les plantations. Il faut aller chercher ce personnel et le ramener. Avec le couvre-feu, le chauffeur n'est pas encore sorti de chez lui pour aller chercher les autres employés à déposer dans les plantations. De plus, tous ces employés doivent rentrer avant 18 heures", dit-il. Autre facteur, la distanciation pour respecter les mesures barrières. Ainsi, un camion qui transportait 35 employés par voyage n'en trans-



Photo: DR

### Dieudonné Minlama Mintogo, lors d'une mission d'études dans les coopératives agricoles.

porte plus que 9. Soit 4 fois plus de temps et autant de tours pour acheminer le même nombre d'ouvriers. Conséquences : "la production baisse au niveau des plantations. La transformation et la production baissent au niveau des usines. Les pertes sont donc colossales et chiffrées en milliards de francs CFA", explique M. Minlama Mintogo. Sans oublier que l'outil industriel est menacé. Dans l'agro-industrie, les machines ont besoin d'un minimum d'heures et de matières premières pour tourner et ne point se gripper. " Nous avons des coûts de productions les plus élevés au niveau de la sous-région. Avec les restrictions actuelles, si dans 6 mois ou un an les solutions ne sont pas trouvées, le risque est là de conduire nos agro-industries à prendre des mesures difficiles mais compréhensibles".

## Règlement des conflits à l'amiable : les notaires outillés

Abel EYEGHE-EKORE  
Libreville/Gabon

PENDANT quatre jours, les notaires gabonais et ceux venus de quatre autres pays d'Afrique ont participé à un séminaire de formation sur " la pratique de la médiation par le notaire ", organisé par l'Institut international de médiation d'arbitrage et de conciliation (IIMAC). L'objectif, double, est d'impliquer les notaires, qui peuvent être les prescripteurs en matière de mode alternatif de règlements des différends. Et que l'accord qui est issu d'un processus de médiation soit authentifié par un notaire. " Il est donc essentiel que les notaires sachent comment se passe une médiation, pour qu'ils puissent plus aisément faciliter la tâche pour authentifier l'accord de médiation et rassurer les parties pour que cet accord puisse avoir force exécutoire ", a souligné Yvette Ngwevilo Re kangalt, administrateur permanent d'IIMAC. L'Ohada, l'organisation qui fédère les États en matière de droit, a adopté en 2017 l'acte uniforme réglementant la mé-



Photo: Abel Eyeghe

### Quelques notaires ayant participé à la formation.

diation dans tous les 17 États membres. Cet acte uniforme est encore très peu connu de la plupart des praticiens, a relevé Mme Ngwevilo Re kangalt. " Notre pays lui-même n'avait pas de centre d'arbitrage, nous venons simplement de mettre en place le premier centre d'arbitrage et de médiation. Donc, il faut s'arrimer à toutes ces règles et, surtout, permettre de désenclaver les tribunaux. Il y a un certain nombre de conflits familiaux, de voisinage ou d'affaires, qui n'ont pas besoin d'être traités sur la place publique. On peut les traiter autrement en faisant appel à un tiers qui est neutre et expérimenté, c'est le médiateur". Pour la formatrice,

Me Koné Mahoua, présidente de l'Association des médiateurs professionnels diplômés de Côte d'Ivoire, " l'intérêt de la médiation, à la différence du procès classique, permet aux différentes parties elles-mêmes de maîtriser leur conflit. C'est un règlement amiable. Tout se traite dans la confidentialité, afin de permettre justement aux parties de pouvoir résoudre les différends qu'ils peuvent avoir, tout en préservant les relations d'affaires, de voisinage ou familiale ; c'est ça l'avantage de venir en centre d'arbitrage ou centre de médiation pour pouvoir régler les problèmes qu'on ne voudrait pas voir étaler sur la place publique".